

# VILLE D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 27 JANVIER 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept du mois de janvier à dix-sept heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CAUVIN.

---

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Bernard CAUVIN, Président,

Mr Pierre BIHET, Mme Annick GODEFROY, Mr Jean-Pierre LELOY, Mme Nelly LEMARINEL, Mr Louis POUTAS, Mme Marie-Claire BAUDIN, Mr Dominique HÉBERT, Mme Odile LEFAIX-VÉRON, Mr Arnaud CATHERINE, Adjoints,

Mme Marie-Odile LECRÈS, Mr Ismaël CHENINA, Mme Dominique JULLIEN, Mme Marianne THÉVENY, Mr Michel MELET, Mme Christiane COLSON, Mme Christine DORY, Mr Jean-Pierre BIGAY, Mr Marc SPAGNOL, Mr Arnaud BAUDRY, Mme Isabelle MARIVAUX, Mme Jeannine BALAVOINE, Mr Jacques HUBERT, Mr Alain LEMAÎTRE, Mme Stéphanie PÉLERBE, Mme Marie-Annick GUILLOT.

#### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Colette HÉLIE	⇒ a donné pouvoir à Mr Pierre BIHET
Mr Jean-Pierre ROUXEL	⇒ a donné pouvoir à Mme Annick GODEFROY
Mr Christian MONTÉCOT	⇒ a donné pouvoir à Mr Marc SPAGNOL
Mr Patrick LEBARILLIER	⇒ a donné pouvoir à Mr Dominique HEBERT
Mr Christophe LUCE	⇒ a donné pouvoir à Mr Arnaud CATHERINE
Mme Florence DUBOIS	⇒ a donné pouvoir à Mr Ismaël CHENINA
Mme Isabelle MARIVAUX	⇒ a donné pouvoir à Mr Arnaud BAUDRY (à partir de 18 h 00)
Mme Marie LEPOITTEVIN-DUBOST	⇒ a donné pouvoir à Mme Marie-Claire BAUDIN

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique JULLIEN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

---

## **1 – DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ – CONVENTION VILLE / PRÉFECTURE**

Le contrôle de légalité pour les actes transmissibles par la commune s'effectuait jusqu'à présent sous format papier entre la commune et la sous-préfecture. Afin de simplifier cette procédure, les collectivités sont appelées à transmettre, par voie électronique, les actes à soumettre au contrôle de légalité via un dispositif homologué de télétransmission. La ville a choisi la société CDC-FAST pour la dématérialisation de ses actes. Il convient également de signer une convention avec Monsieur le Préfet indiquant les modalités de transmission des délibérations et des conventions (dans un premier temps).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention.

## **2 – MANOIR D'IMBRANVILLE – TARIFS 2009**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur les tarifs proposés pour l'occupation du manoir d'Imbranville le week end, pour l'utilisation par les écoles et par les organismes de formation.

## **3 – MANOIR D'IMBRANVILLE – RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LES FRANCAS DE LA MANCHE**

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2005 avait validé la convention spécifique de mise à disposition du Manoir à l'association des Francas de Normandie pour organiser des activités de formation adulte.

Le renouvellement de cette convention devant être réalisé de façon expresse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à la reconduire pour un an avec les Francas.

## **4 – SALLES MUNICIPALES – RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION 2009**

Le 16 décembre 2008, le Conseil Municipal validait les nouveaux tarifs de réservation des salles municipales pour 2009. Dans l'exposé initial, la location en semaine sur 24 H n'apparaissait plus. Or, en 2008, de nombreuses réservations ont été faites par des particuliers pour disposer en 2009 d'une salle sur 24 H.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre une nouvelle délibération qui complète les modalités de tarification, et en autorise l'application.

## **5 – CENTRE AQUATIQUE – TARIFICATION – PUBLIC ET COMITÉS D'ENTREPRISES**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2002, la ville adoptait la grille de tarification du Centre Aquatique. La dernière augmentation a été validée en juin 2005 avec une application au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Aussi, afin de répondre à l'augmentation importante des coûts de fonctionnement (énergies), une augmentation de 3 % est envisagée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour modifier les tarifs du centre aquatique appliqués aux usagers et au Comités d'entreprises, avec une application au 1<sup>er</sup> mars 2009.

L'année 2009 s'ouvre sur un contexte national difficile. La crise économique pèse à la fois sur les ressources des collectivités publiques et sur les risques d'émiettement de la société. Les collectivités territoriales, la notre en particulier, ont le devoir premier d'inscrire leurs priorités d'action dans la nécessité de conforter les solidarités et la cohésion sociale.

La perte de recettes pour la ville s'établit à 850.000 €, qui correspond à un manque à gagner sur les dotations d'État établi à 200.000 €, la perte du FDTP de 450.000 € et la réduction de l'engagement de la CAF de 200.000 €, perte totale équivalant à près de 20 points d'impôts.

Trois secteurs d'intervention font l'objet depuis plusieurs années d'une attention toute particulière : les ressources humaines, la maîtrise des consommations de fluides et énergies et la recherche d'économies dans les pratiques administratives. Le Conseil Municipal sera également amené à se prononcer en 2009 sur une réflexion de fond quant à une tarification sociale.

### Les priorités d'action 2009 au service de la cohésion sociale :

- L'activité économique et l'emploi avec les efforts conjugués de la ville et de la cuc, tant sur l'action foncière qu'en tractations vers les entreprises ;
- Les politiques culturelles au travers du Conseil de la Vie et de l'Action Culturelle ;
- L'éducation et le temps de l'enfant avec notamment l'étude de faisabilité sur la restauration maternelle ;
- L'aide aux associations dont la plupart viennent d'être dotées de nouveaux locaux, propres à conforter leur activité sur la ville ;
- Les actions vers les aînés avec la mise en place du Conseil des Seniors ;
- Le maintien des politiques de solidarité : chantiers d'insertion, chantier de formation, mission handicap, poses de défibrillateurs et clauses sociales dans les marchés publics.

### Calendrier de travail :

- Conseil de mars 2009 : vote du budget primitif et choix fiscal.
- Conseil de mai 2009 : études, chiffrages et évaluation des financements externes sur les différents projets et négociations avec la CAF sur le nouveau contrat Enfance / Jeunesse.

Le Conseil Municipal, moins trois conseillers qui se sont abstenus (Mr Jacques HUBERT, Mr Alain LEMAÎTRE et Mme Stéphanie PELERBE), a validé ces orientations budgétaires pour 2009.